

DÉLIBÉRATION N° 23/20

Séance du 11 juillet 2023

Organisation du dialogue social

Vu le décret n° 2009-1491 du 3 décembre 2009 portant création de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie et notamment ses articles 8 et 9,

Vu le décret du 2 décembre 2020 portant nomination du président de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie, Monsieur Bruno Maquart,

Vu la décision unilatérale de l'employeur relative au dialogue social annexée,

Vu le rapport de présentation annexé,

Le conseil d'administration de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie approuve le cadre d'organisation du dialogue social à effet du 1er juillet 2023 dans les conditions fixées par la décision unilatérale annexée.

Fait à Paris,
Le 11 juillet 2023

Le président du conseil
d'administration


Bruno Maquart